

Dissertation sur la question de confiance

Par **penelope**, le **03/12/2008** à **17:06**

Bonjour tout le monde !

J'ai une dissert' sur la "question de confiance" à rendre pour vendredi. J'ai commencé à chercher, évidemment, mais je n'arrive pas à trouver le problème posé par le sujet. En cours magistral, en droit constit', mon prof' ne nous fait pas étudier la Vème République. Je pense donc qu'il faut que je me limite à la question de confiance dans la IIIème et la IVème République. J'ai vu que la constitution de la IIIème était très souple et la question de confiance n'était pas très encadrée alors que dans celle de la IVème République, elle était plus encadrée. Cependant, l'instabilité ministérielle était encore plus forte sous la IVème. Je ne sais pas si je peux expliquer l'instabilité ministérielle par l'utilisation trop fréquente de la question de confiance... C'est hors sujet, non ?

(P.S : soyez indulgent avec moi, mon cerveau fonctionne au ralenti : j'ai la grippe =S)

Par **Ishou**, le **03/12/2008** à **18:23**

Problématique envisagée?

Par **penelope**, le **03/12/2008** à **21:58**

Justement, mon gros problème c'est la problématique ^^ Je n'arrive pas à cerner l'intérêt du sujet, le problème qu'il pose.

J'ai peut-être une idée mais je n'en suis pas sûre, ça m'a venu tout à l'heure d'un seul coup ^^ :

La question de confiance est à l'initiative du gouvernement (1er ministre) donc si il pose cette question de confiance à l'assemblée, est-ce qu'il ne serait pas "sûr" d'obtenir la confiance de l'assemblée ? Je m'explique : il n'est pas dans l'intérêt du gouvernement que l'assemblée nationale lui refuse sa confiance, donc comme cette question est à l'initiative du gouvernement, celui-ci devrait donc poser cette question à l'assemblée seulement s'il est sûr d'obtenir une réponse favorable. Or, les gouvernements des IIIème et IVème République n'ont pas reçu une réponse favorable.

Désolé, c'est un petit peu confus ce que je dis mais notre chargé de TD exige de nous qu'il y ai une contradiction dans nos problématiques et c'est pas toujours évident d'en formuler une qui soit claire et compréhensible ^^ J'espère que tu as quand même réussi à me suivre et que tu as à peu près compris ce que je voulais dire !!

Par **Ishou**, le **04/12/2008 à 16:39**

[quote="penelope":2u9quu5d]Justement, mon gros problème c'est la problématique ^^ Je n'arrives pas à cerner l'intérêt du sujet, le problème qu'il pose.

J'ai peut-être une idée mais je n'en suis pas sûre, ça m'ai venu tout à l'heure d'un seul coup ^^ :

La question de confiance est à l'initiative du gouvernement (1er ministre) donc si il pose cette question de confiance à l'assemblée, est-ce qu'il ne serait pas "sûr" d'obtenir la confiance de l'assemblée ? Je m'explique : il n'est pas dans l'intérêt du gouvernement que l'assemblée nationale lui refuse sa confiance, donc comme cette question est à l'initiative du gouvernement, celui-ci devrait donc poser cette question à l'assemblée seulement s'il est sûr d'obtenir une réponse favorable. Or, les gouvernements des IIIème et IVème République n'ont pas reçu une réponse favorable.

Désolé, c'est un petit peu confus ce que je dis mais notre chargé de TD exige de nous qu'il y ai une contradiction dans nos problématiques et c'est pas toujours évident d'en formuler une qui soit claire et compréhensible ^^ J'espère que tu as quand même réussi à me suivre et que tu as à peu près compris ce que je voulais dire !![/quote:2u9quu5d]

A retravailler, j'ai compris ce que vous vouliez dire mais ca reste superficiel